

Annonce



N° 2024-09

Objet : Formulaire de renonciation électronique annuel pour les rallyes de performance de CARS

Date : le 16 mai 2024

Entrée en vigueur :

1. Immédiatement pour tous les compétiteurs (sauf pour ceux du Québec)
2. Dès le 1^{er} mai pour les travailleurs (sauf pour ceux du Québec)
3. À déterminer pour les compétiteurs et les travailleurs du Québec

CARS prévoit utiliser les formulaires de renonciation annuels pour tous les rallyes de performance.

Les personnes suivantes devront remplir leur inscription et le formulaire de renonciation annuel sur le site Web :

1. les compétiteurs
2. les travailleurs
 - a. les équipes de service
 - b. les officiels de CARS
 - c. les officiels de l'organisation
 - d. les commissaires
 - e. les bénévoles du rallye
 - f. les gens des médias.

Compétiteurs

1. Le compétiteur doit signer le formulaire dans la langue de son choix indiquée sur sa demande de licence.
2. Le site Web de CARS offrira un lien vers le formulaire annuel sous DOCUMENTS / ASSURANCES.
3. Cliquez sur le lien du formulaire de renonciation annuel et remplissez-le.
4. Votre formulaire annuel sera disponible sur votre téléphone.
5. Faites-en une saisie d'écran pour le retrouver rapidement parce qu'il sera vérifié à l'inscription.

6. Le formulaire de renonciation sera inscrit sur votre profil de licence.

Tous les travailleurs (tels qu'inscrits au point 2)

1. Tous les travailleurs doivent s'inscrire sur le site Web de CARS : <https://carsrally.ca/wp-login.php> Remplissez votre profil et cochez toutes les fonctions de travailleur qui s'appliquent à vous.
2. Si vous êtes déjà inscrit dans une autre fonction, envoyez un courriel à office@carsrally.ca et demandez d'ajouter la fonction de travailleur. Le bureau de CARS s'en occupera.
3. Quand vous vous serez inscrit sur le site Web, le bureau de CARS vous assignera un numéro de licence de travailleur qui permettra de savoir que le formulaire de renonciation a été signé et qu'il est valide. Cette information sera partagée avec les rallyes auxquels vous participez.
4. Le site Web de CARS offrira un lien vers le formulaire annuel sous DOCUMENTS / ASSURANCES.
5. Cliquez sur le lien du formulaire de renonciation annuel et remplissez-le.
6. Votre formulaire annuel sera disponible sur votre téléphone.
7. Faites-en une saisie d'écran pour le retrouver rapidement parce qu'il sera vérifié à l'inscription.
8. Les travailleurs doivent signer le formulaire dans la langue qui leur convient et qu'ils comprennent.

Actuellement la compagnie d'assurance n'a pas l'usage d'un formulaire de renonciation annuel électronique pour le Québec. Les compétiteurs et les travailleurs du Québec devront signer le formulaire papier à chaque rallye auquel ils participent partout au Canada. Les compétiteurs et les travailleurs de l'extérieur du Québec pourront présenter leur formulaire annuel CARS comme preuve de validité.